

VERZENAY Info

Année 2, Numéro 9

05 Novembre 2002

Secrétariat de Mairie

Du lundi au Vendredi de:
9h00 à 12h30
Tél : 03.26.49.42.68
Fax : 03.26.49.44.03

Permanence du Maire

Du Lundi au Vendredi
De 11h00 à 12h30

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h00 à 18h30
Mercredi de 16h00 à 18h00
Vendredi de 16h00 à 19h00
Samedi de 10h00 à 12h00

Tél : 03.26.49.80.51

Collecte sélective

-Ordures ménagères
(couvercle bordeaux)

Mardi à partir de 12h30

-Collecte sélective

(couvercle bleu et jaune)

Vendredi à partir de 4h00
sortir les bacs le jeudi soir

Déchetterie

(Sillery)

Du Mardi au Samedi
de 14h00 à 18h00

Tél : 03.26.49.14.12

Numéros d'urgences

Pompiers: 18

Samu: 15

Police: 17

Centre anti-poison:

03.83.32.36.36

Gendarmerie de Beaumont:

03.26.03.92.40

Le mot du Maire

Chères Bouquines, chers Bouquins,

La période des vendanges est terminée et j'espère que cette année sera un excellent millésime.

A l'école maternelle, au sujet du mur éboulé, l'expert judiciaire a déposé son rapport au tribunal administratif. Devant le danger d'éboulement, la réponse du tribunal n'étant toujours pas arrivée, le conseil municipal a donc décidé la reconstruction du mur. Par l'intermédiaire de notre avocat, une provision du coût des travaux est demandée à chaque assurance.

La reconstruction est prévue début janvier 2003.

La municipalité a fêté les 100 ans de notre doyenne Madame Chaudron-Dousset.

Le repas des anciens offert par la Commune est prévu le dimanche 24 Novembre 2002. J'espère que vous serez nombreux à répondre à l'invitation de Marie-Laure Vignon et de son équipe.

Avec un peu d'avance, mais c'est notre dernier bulletin de l'année, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le maire,
Michel ARTICLAUT

Informations Générales

Réveillons les bidons qui dorment :

La région Champagne-Ardenne, de nombreux partenaires et tous les acteurs du monde agricole et viticole organisent les 5,6 et 7 novembre 2002 une opération de récupération des produits phytosanitaires non utilisables, c'est à dire ceux qui sont interdits d'emplois, périmés, gelés, mouillés, sans étiquette ou hors d'usage.

Attention ! Cette collecte ne concerne pas les emballages vides.

Parmi les distributeurs participant à cette opérations figurent ABC, APPRO 2000, CAVE, CHAMPAGNE CEREALES, COMPAS, CSGV, STAHL et bien d'autres.

Profitez donc de cette opportunité pour vous débarrasser de ces produits encombrants et dangereux.

Pour plus de renseignements, contacter votre distributeur ou la mairie.

Armistice du 11 novembre 1918:

Le rendez vous est fixé à 11h00 place de la Mairie, le défilé partira à 11h30.

Réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2002

Absent excusé: Monsieur Jean-Marc DUBOIS et Monsieur Jean Brice ROUSSEAU

Secrétaire de séance: Mademoiselle Marie-Laure VIGNON.

- Monsieur le Maire **DONNE** lecture du courrier de M. et Mme Franck LELARGE qui soulève le problème de la vitesse des véhicules à l'entrée du village. Contact sera pris avec les services de l'Équipement;

- L'autorisation d'utilisation de la salle des fêtes, rue Arnould-Quenardel, a été renouvelée au profit de l'association « GYM DE VERZENAY », le lundi soir de 19h00 à 21h00 pour y effectuer leur cours;

- Monsieur le Maire **FAIT PART** du départ de Monsieur Christophe RENOIR du logement qu'il occupait rue de la Buffe, logement qui sera repris par M. et Mme FLORES-FRANCOIS au 1^{er} octobre 2002 moyennant un loyer mensuel de 381.12 euros + 76.22 euros de chauffage, les frais d'électricité et d'eau restent à leur charge;

- Renseignement pris auprès de la DDE, il n'est pas possible de ré-instaurer le permis de démolir;

- Une commission sera créée pour l'étude et l'achat de jeux au Jardin Public;

- La commission « voirie village » soulève le problème des sarments dans les vignes aux abords du village. Périmètre à délimiter;

- Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de restauration du vitrail de la rose de la façade occidentale qui s'élève à 3826.58 euros. Somme à prévoir sur le budget 2003;

- La Commission « fleurissement » **INFORME** le Conseil de l'attribution d'une mention « BIEN » pour 2002. Encore un petit effort, et la première fleur est à portée de main;

- La rentrée scolaire 2002/2003 s'est déroulée dans de bonnes conditions, et la cantine connaît une bonne fréquentation;

- Il est prévu l'installation de prises sur les poteaux d'éclairage public pour le branchement des décorations de Noël;

- Madame Frédérique HATTE **PRESENTE** le contrat de règlement « INTERNET » pour la bibliothèque. Le Conseil Municipal **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer ce document et prendre la délibération nécessaire;

Séance levée à 23h45.

Réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2002

Absent excusé : M. Philippe CHARDONNET, Mme Bernadette VIGNON et M. Jacques GRAGE

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie-Laure VIGNON.

- Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil Municipal de la vente de coupe de bois à St Memmie par l'O.N.F d'un montant de 6451 euros à la SA LONCLE;

- Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de M. Robert MEULE pour la confection d'un poster pour la salle des fêtes, rue Arnould-Quenardel;

- Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de M. Michel FRANCK d'un montant de 538.35 euros pour la mise en peinture des trois portes de la salle des fêtes rue Arnould-Quenardel;

- Suite à la demande de permis de construire déposée par M. et Mme Arnaud TRENTI, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la reconstruction malgré l'application du plan d'alignement;

- Monsieur Emmanuel GUERIN **DEMANDE** un passage piétons devant chez lui, rue Chanzy. Le Conseil Municipal **ACCEPTE**;

- Pour des raisons de sécurité, un parking a été aménagé derrière l'école primaire ainsi que la ruelle située entre M. Arnould et l'école. Pour des raisons de sécurité plusieurs miroirs seront apposés dans différentes rues du village;

- Le Maire **DEMANDE** à la Commission des Bâtiments de prendre contact avec diverses entreprises pour les peintures intérieures et l'électricité de l'Église, afin de prévoir les travaux au budget 2003;

Séance levée à 23h00.

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2002

Absent excusé: Madame Bernadette VIGNON et Messieurs Jacques GRAGE, Philippe CHARDONNET, Thierry PERRION.

Secrétaire de séance: Mademoiselle Marie-Laure VIGNON.

- Suite à la demande de notre locataire, M. Etienne LEFEVRE, des vignes de CHAMBRECY, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le règlement du métayage en espèces;

- Monsieur le Maire **PRESENTE** Le budget supplémentaire 2002. Il est passé au vote à bulletins secrets:
OUI = 12 NON = 1 , budget adopté à l'unanimité moins une voix;

- Devant la lenteur administrative, Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal de passer au vote pour la reconstruction du mur de l'école maternelle le plus rapidement possible:

OUI = 13 NON = 0

Monsieur le Maire **SOLLICITE** les parties adverses pour une demande de provision.

Séance levée à 20h00.

Rapport des commissions

Commission : ACTION SOCIALE

Le 4 Octobre 2002, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le Centre Communal d'Action Social ont fêté notre centenaire, Madame Hélène CHAUDRON en lui remettant la médaille d'honneur de la Commune de VERZENAY.

Tout a été dit dans les articles de l'Union, nous la retrouverons le dimanche 24 novembre à l'occasion du repas de fin d'année de nos aînés, où je l'espère, vous serez nombreux pour passer une agréable journée comme l'an passé. Vous avez jusqu'au 18 novembre pour vous inscrire en mairie.

SINISTRES DU GARD: Plusieurs sacs postaux ont quitté notre commune pour COLLIAS. A la fin du mois, deux vigneronns allant dans la région, se rendront directement à la mairie de cette commune pour apporter tous vos dons, vêtements, chaussures, nécessaire de ménage et toilette.

A tous, un grand merci pour votre générosité. Merci aussi pour vos dons en espèces.

Marie-Laure VIGNON

Commission : ASSOCIATIONS

Elle réunira l'ensemble des présidents des associations le Mardi 19 Novembre 2002 afin d'établir le calendrier 2003 des manifestations.

Commission : BIBLIOTHEQUE

Avis à tous les internautes, INTERNET est arrivé à la bibliothèque, Résultat du concours « lire en fête » organisé par la bibliothèque départementale de Chalons en Champagne. Nous avons quatre gagnants dans notre bibliothèque :

- dans la catégorie enfant : Léo Edouard de Verzy, Maxime Sausset de Villers-Marmery et Clément Gallois de Mailly-Champagne,
- dans la catégorie adulte : Jean Claude Foureux de Verzenay.

Frédérique HATTE

État Civil

Naissance :

- Le 29.08.2002, Anna SENS-SALIS
3 Rue Heidsieck
- Le 05.10.2002, Mattéo LECCA
Rue Berloz

Décès:

- Le 26.09.2002
Raymond MOREL
- Le 10.10.2002
Jacques LOUVIEAUX
- Le 27.10.2002
Hélène LEMARESQUIER, née CHARDONNET

Compte rendu d'actualité

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE :

Pour l'école maternelle :

- Claude LAPLAISE - Christine ROUSSEAUX
- Vincent ROUSSEAUX - Catherine THONNEL

Pour l'école primaire :

- Natacha CAPLAT - Sandrine COUPE
- Christophe DELBE - Nathalie LEMAITRE
- Alain MARCQ - Delphine TRENTI

Le coin des Associations

VERZENAY FOOTBALL CLUB

Après un début de championnat très encourageant (deux victoire, un match nul), le VERZENAY FC a connu sa première défaite contre Ecueil 3-0. Au classement provisoire le VFC se situe désormais à la quatrième place, à trois points du premier. Voici le calendrier des rencontres à venir: Bisseuil—Verzenay le 10/11/02; Verzenay—Chouilly le 17/11/02; Dormans SC2—Verzenay le 1/12/02; Verzenay—Mareuil s/ Ay le 8/12/02; Tours s/ Marne—Verzenay le 15/12/02. Les dirigeants et les joueurs de Verzenay tiennent particulièrement à remercier nos nouveaux sponsors M. Christophe ARTICLAUT, représentant les Transports Champenois, ainsi que M. Jacques MACQUART, représentant l'entreprise Viti-Services, pour l'achat d'un nouveau jeu de maillots et de shorts. Nous tenons également à remercier l'ensemble des supporters et afin de venir découvrir nos nouvelles couleurs, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 17 novembre au champs -vert.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes organise le **Vendredi 22 Novembre à partir de 21h30**, un concert Pop-Rock au Caveau St Vincent. Suite au succès de l'an dernier, le comité des fêtes organise de nouveau un concours de décorations des façades pour Noël. Deux prix viendront récompenser les façades les mieux décorées de jour comme de nuit, après sélection du jury. La remise des prix aura lieu le **Samedi 21 Décembre** après le passage du Père Noël et le traditionnel goûter auquel sont conviés tous les enfants et les parents. Un vin d'honneur suite au goûter viendra récompenser les personnes ayant décorées leurs façades. Le Comité des Fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'années.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Merci à tous les donneurs de sang anciens et nouveaux d'avoir donné un peu de vous même pour sauver des vies. On ne connaît pas encore les dates des collectes qui auront lieu dans les environs. Le centre de prélèvements de la Maison Blanche peut vous accueillir le lundi de 12h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 8h00 à 16h00 et le samedi de 8h00 à 12h30.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'A.D.M.R innove: cette année notre loto annuel se déroulera le **samedi 16 novembre 2002 à partir de 18h30** au Caveau St Vincent de Verzenay. Vous trouverez sur place de quoi vous restaurer sandwich, pizza, quiche, croque monsieur, pâtisseries. De nombreux lots vous y attendent, en premier lot un lecteur DVD, radio cassette CD, radio réveil, jeux éducatifs, outillage, décoration, linge de maison, etc...

Votre présence sera pour nous un encouragement à continuer à aider ceux qui sont dans le besoin matériel et moral. Merci à l'avance.

AS VERZENAY

La saison 2002-2003 est lancée. Pour les retardataires aux inscriptions que ce soit pour les licences ou les cours pour les jeunes de—de 14 ans n'hésitez pas à nous contacter au 03.26.07.94.09 ou auprès d'un responsable du club. Rappel des cotisations : M. ou Mme seul 40 euros, Couple 60 euros, Enfants de 6 à 13 ans 25 euros, Étudiants jusque 24 ans 30 euros, cours enfants de 6 à 14 ans 46 euros. Les prochaines dates à retenir: **9-10-11 Novembre** pour le tournoi convivial double mixte (réservé aux licenciés du club et invités). **Le 30 novembre** pour l'assemblée générale à 18h00 suivie d'un repas dansant (20 euros par personne) ouvert à tous. Pour tous renseignements M. Duterne au 03.26.07.94.09.

Les Services de Garde

10/11/02:	Dr. : Dravigny-Sillery-03.26.49.15.44 Ph. : Malezet-Taissy-03.26.82.24.51
11/11/02:	Dr. : Kuntz-Sillery-03.26.49.10.28 Ph. : Malezet-Taissy-03.26.82.24.51
17/11/02:	Dr. : Scheer-Val de Vesle-03.26.03.92.64 Ph. : Tonnel-Verzy-03.26.97.91.28
24/11/02:	Dr. : Machuel-Rilly-03.26.03.41.20 Ph. : Bucquet-Verzenay-03.26.49.42.62
01/12/02:	Dr. : Roua-Taissy-03.26.82.38.52 Ph. : Douadi Sillery-03.26.49.15.16
08/12/02:	Dr. : Demoulin-Valde Vesle-03.26.03.92.64 Ph. : Malezet-Taissy-03.26.82.24.51
15/12/01:	Dr. : Dumont-Verzy-03.26.97.92.11 Ph. : Bucquet-Verzenay-03.26.49.42.62
22/12/02:	Dr. : Picart-Chigny -03.26.88.25.14 Ph. : Tonnel-Verzy-03.26.97.91.28
25/12/02:	Dr. : ? Ph. : Douadi-Sillery-03.26.49.15.16
29/12/02:	Dr. : Collet-Verzenay -03.26.49.40.22 Ph. : Malezet-Taissy-03.26.82.24.51
01/01/03:	Dr. : Sager-Verzenay -03.26.489.25.14 Ph. : Tonnel-Verzy-03.26.97.91.28

GARDE DES INFIRMIERES

Madame ROUSSEAU:	du 4/11 au 17/11 inclus
Madame CREUSAT:	du 18/11 au 01/12 inclus
Madame ROUSSEAU:	du 2/12 au 11/12 inclus
Madame CREUSAT:	du 12/12 au 20/12 inclus
Madame ROUSSEAU :	du 21/12 au 27/12 inclus
Madame CREUSAT :	du 28/12 au 05/01 inclus

Agenda

9/10/11 NOVEMBRE
Tournoi Double Mixte
11 NOVEMBRE
Défilé de l'Armistice de 1918 à 11h30
16 NOVEMBRE
Loto A.D.M.R
22 NOVEMBRE
Concert Pop-Rock
24 NOVEMBRE
Repas des personnes aînées
30 NOVEMBRE
Assemblée Générale du Tennis
7 DECEMBRE
Sainte Barbe
14 DECEMBRE
Fête de Noël des écoles
21 DECEMBRE
Passage du Père Noël

Le prochain Bulletin Municipal paraîtra le 7 Janvier 2003. Bonnes et Heureuses Fêtes de fin d'année.

DECORATIONS de NOËL 2002

Comme l'année passé, le comité des fêtes de Verzenay organise un concours de décoration de façade. Dans la semaine du 16 au 21 décembre 2002, un jury désignera les heureux gagnants de ce concours qui seront tirés au sort lors du passage du Père Noël, le **Samedi 21 décembre 2002 dans l'après midi**. Le goûter et le vin d'honneur se déroulera suite au passage du père Noël au Caveau St Vincent pour remercier parents et enfants.

- **Un passeport au parc d'attraction de Dineyland Paris** pour deux personnes récompensera la façade de jour la mieux décorée.

- **Un passeport au parc d'attraction de Dineyland Paris** pour deux personnes récompensera la façade de nuit la mieux décorée.

Le Comité des fêtes met à votre disposition une vente de sapin de Noël extérieur au prix unitaire **de 4 euros**. Ainsi qu'une vente de guirlandes électriques intérieurs et extérieurs. Venez les découvrir à la Mairie où elles sont exposées:

- Lucioles clignotantes blanches et couleurs, 10 mètres extérieur: 40 euros T.T.C
- Starleb étoile blanches et couleurs clignotantes 30 mètres extérieur: 39 euros T.T.C
- Cerises leds rouges, 18 mètres intérieur: 37 euros T.T.C
- Motif sapin, hauteur 70 cm, largeur 60 cm: 39 euros T.T.C
- Motif sapin + guirlande hauteur 70 cm, largeur 60 cm: 61 euros T.T.C

LES RESERVATIONS DE SAPIN ET DE GUIRLANDES S'EFFECTUENT EN MAIRIE UNIQUEMENT ENTRE LE 12 NOVEMBRE ET LE 29 NOVEMBRE 2002.
Les retardataires ne seront pas servis.

En espérant une participation nombreuse pour que notre village reste l'un des plus illuminée de la Communauté de Commune.



A l'approche de l'hiver et au début d'une nouvelle chauffe, il est apparu opportun de rappeler les risques pour la population liés au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone tue en France près de 400 personnes par an .Le monoxyde de carbone est un gaz très toxique qui se forme lorsque la combustion de charbon, d'hydrocarbure, de bois s'effectue en présence d'une quantité insuffisante d'oxygène en atmosphère confiné, les dangers les plus graves pour la santé découlent de la présence dans l'air de monoxyde de carbone dégagé par les appareils de chauffage à combustion et les chauffe-eau à gaz sans raccordement d'évacuation. Lors de mauvaises conditions de fonctionnement ou d'utilisation des ces appareils, les risques d'intoxication apparaissent. Les origines de ce polluant sont donc très diverses : chaudière, poêle a charbon, chauffe-eau à gaz... et les causes de pollution de l'air par ces appareils sont généralement dues à un manque de vigilance :

Mauvaise évacuation des gaz brûlés due à l'obtention des conduits de fumée (fermeture volontaire, accumulation des suies, nids d'oiseaux)

Cheminée ou conduits de fumée mal conçus ou fissurés

Installation d'une aspiration mécanique contrariant la ventilation normale de l'appareil et pouvant inverser le sens du tirage

Utilisation d'un appareil de chauffage, mobile, à butane, ou à pétrole hors des prescriptions réglementaires et des normales qui lui sont applicables

Fonctionnement des appareils à charbon à l'extrême ralenti

Une seule solution : La prévention :

Une bonne installation : Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude doivent être installés par des professionnels

Une bonne ventilation : même en période de grand froid, les arrivées d'air froid ne doivent pas être obstruées

Un bon entretien : les installations doivent être régulièrement vérifiées et entretenues par les fabricants ou installateurs. Les conduits d'évacuation des gaz de combustion doivent être en parfait état sans obturations sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés . Ils doivent être ramonés périodiquement au moins deux fois par an réglementation oblige

Une bonne utilisation : pour les chauffe-eau à gaz (gaz naturel, butane, propane), non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz brûlés, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés que par des intermittence et pas plus de huit minutes. Ils ne doivent pas être utilisés dans une salle de douche ou de bain... Enfin les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisés pour le chauffage (four maintenu ouvert ou pot de fleurs retourne sur un brûleur) attention aux date de péremption inscrites sur le tuyau flexible d'arrivée de gaz.

Les symptômes d'une intoxication à prendre au sérieux:

L'oxyde de carbone est un poison pernicieux parce qu'il est incolore et inodore et les symptômes de l'intoxication sont souvent confondus avec ceux d'un intoxication alimentaire

En cas de maux de tête, de vertiges, de nausées, si la vision est floue, il faut immédiatement ouvrir les fenêtres, quitter les lieux et appeler un médecin

Enfin, les enfants sont particulièrement vulnérables dans ce type d'intoxication. En effet, pour une même concentration de monoxyde de carbone dans l'air tous les symptômes cités précédemment se manifestent plus rapidement chez eux et de manière plus grave encore que chez les adultes.

Il ne faut pas négliger de tels signes, en cas de doute, on doit s'adresser aux services Santé Environnement des DDAS (Directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ou aux services communaux d'hygiène et de santé, qui réalisent une enquête technique. cette enquête permet d'identifier la source du monoxyde de carbone responsable de l'intoxication et de prendre les mesures qui s'imposent au plus vite afin d'éviter les récives.

Le Ministre.